



Réponse du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°685 du 3 mai 2024 des honorables députés Messieurs Guy Arendt et Gusty Graas concernant « Période d'ouverture de chasse »

Quels sont les chiffres exacts qui font conclure à une surpopulation du gibier ?

Les chiffres constamment croissants du gibier tiré, ainsi que les dommages considérables causés à l'agriculture, à la sylviculture et à la biodiversité, sont des indicateurs d'une surpopulation de gibier. Ceci est observable partout en Europe. C'est pourquoi tous les acteurs appellent à réduire la densité de gibier à un niveau acceptable.

Les chiffres concernant les dommages se trouvent dans la réponse à la dernière question. Pour ce qui est du gibier tiré, ils sont accessibles dans les bulletins techniques publiés par l'Administration de la nature et des forêts sous le lien suivant : [LINK](#)

Quelles sont les mesures prévues pour permettre aux chasseurs de remplir leurs obligations fixées dans leur plan de tir ?

Les locataires de chasse peuvent recourir à toutes les pratiques de chasse prévues par la législation en vigueur : la chasse à l'affût, la chasse à l'approche, ainsi que les battues avec chiens. Pour améliorer les possibilités de chasse, une modification du règlement grand-ducal relatif aux armes de chasse a été approuvée par le Gouvernement en Conseil et sera publiée au cours des prochaines semaines. Elle vise à autoriser l'utilisation de dispositifs de vision nocturne et d'armes semi-automatiques.

Vu la surpopulation du gibier, il nous importe de connaître par année le montant des indemnités versées pour dégâts causés par le gibier entre les années 2010 et 2024 (donc depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la chasse) ?

Voici un tableau récapitulatif du montant des indemnités versées pour les dégâts causés par le gibier entre 2011 et 2023 :

Année du dégât	Montant des indemnités (en €)
2011	380.237
2012	563.501
2013	372.723
2014	347.187
2015	240.549
2016	285.803
2017	384.902

2018	555.874
2019	777.404
2020	563.914
2021	501.661
2022	389.846

Les chiffres des indemnités versées pour les dégâts causés montrent des fluctuations, une augmentation générale est néanmoins observable.

Luxembourg, le 10 juin 2024

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité